

2019



Publication du projet de PPE, et SNBC, CEE, RE2020, développement des énergies renouvelables (biométhane, GNL, bioGNV, hydrogène...) : autant de sujets sur lesquels l'AFG a pu réagir en 2019, en défendant ses positions, et en portant haut la voix du gaz, via les événements qu'elle a organisés, les communiqués de presse qu'elle a diffusés, les courriers, parfois co-signés avec des partenaires ou associations, qu'elle a adressés au gouvernement.

Mobilisée pour faire valoir les solutions innovantes de l'industrie gazière, auprès de l'ensemble des parties prenantes quelle que soit leur utilisation, pour tous les secteurs économiques, l'objectif principal de l'AFG reste la préservation de l'environnement par la décarbonation de l'ensemble de la chaîne gazière française, dans un paysage énergétique en profonde mutation dans l'ensemble des territoires

Grâce à ses équipes, mais aussi grâce à ses commissions, à ses activités de normalisation et de certification, l'AFG consolide, jour après jour, son implication au service de ces filières industrielles.

SOMMAIRE



1-	QUELQUES FAITS MARQUANTS DE L'AFG ET L'ACTUALITE GAZIERE :.....	2
2-	ACTUALITE INTERNATIONALE ET EUROPEENNE	4
3-	AFFAIRES PUBLIQUES.....	4
4-	COMMUNICATION	6
5-	ACTIVITES TECHNIQUES, NORMALISATION ET CERTIFICATION	10
6-	COMMISSIONS	14
7-	AFG REGIONALES	15
8-	LES MEMBRES DE L'AFG.....	16

1 Quelques faits marquants de l'AFG et l'actualité gazière :

Annoncé en novembre 2018 par le Président de la République et le ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, dans le cadre de la présentation de la Stratégie française pour l'énergie et le climat, le ministère de la Transition écologique et solidaire a publié en **janvier** le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui constituera le fondement de l'avenir énergétique de la France pour les prochaines années. L'AFG, l'AFGNV, Coénove et France gaz renouvelables ont immédiatement réagi en déclarant que ce projet de PPE, en oubliant les atouts du gaz, ne fournissait pas les bonnes réponses aux enjeux de la transition énergétique

En **février**, l'AFG, l'AFIEG, l'ANODE, l'UFE, l'UFIP et l'UPRIGAZ ainsi que l'AFC, l'AFOC, l'AFL et le CNL ont adressé un courrier au Ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, au Ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, ainsi qu'à la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, Emmanuelle Wargon, afin de proposer de prolonger la 4e période du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie d'un an, tout en renforçant les actions auprès des ménages modestes pour assurer, de manière efficiente, la réussite de la politique énergétique française.

L'Association Française du Gaz (AFG) a tenu le 12 **mars** la douzième édition de sa Convention annuelle bilan et perspectives gazières, rassemblant près de 200 professionnels et experts du secteur.

Patrick Corbin, Président de l'AFG a profité de cette occasion pour faire part de l'inquiétude grandissante de la filière gazière concernant la trajectoire de la transition énergétique retenue par le Gouvernement dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

A cela s'ajoute un fort mécontentement de la part de l'industrie gazière dû à la faible prise en compte du potentiel offert par les gaz renouvelables produits localement.

Pour soutenir ses arguments, l'AFG a présenté les résultats d'une étude technico-économique sur la trajectoire de la SNBC « Analyses de sensibilité de la trajectoire du scénario SNBC de référence des pouvoirs publics et analyses de couverture de la demande de pointe ». L'étude a démontré que la trajectoire de la transition énergétique telle que décrite dans la SNBC pour 2050 est extrêmement ambitieuse et sans commune mesure avec les réalisations de ces dernières années. Un deuxième angle d'analyse a fait apparaître un déficit de puissance dès 2035 au regard des éléments prévus par la PPE en matière de production électrique. L'appui du système gazier dans les conditions actuelles de son dimensionnement se révèle donc indispensable pour venir combler ce déficit et dans des proportions importantes évaluées à 20/30 GWe en 2050.

A l'heure où les politiques publiques sont très tournées vers la voiture 100% électrique, d'autres solutions ont été totalement éludées comme la mobilité gaz GNV et bioGNV. L'Association française du gaz (AFG) a co-signé avec l'Association française du gaz naturel véhicules (AFGNV) et France Gaz Renouvelables (FGR) un texte qui rappelle les vertus oubliées de cet autre carburant réputé propre, en **mai**.

Par ailleurs, et alors que les travaux sur la future Réglementation Environnementale 2020 dans les bâtiments neufs sont en cours, de très nombreux acteurs de la filière ont dénoncé la volonté des pouvoirs publics de donner un avantage significatif aux solutions électriques peu performantes, au mépris des efforts d'efficacité énergétique attendus par ailleurs. L'AFG, CFBP, Coenove, Energies et Avenir, FFB, Synasav, et Uprigaz ont donné leur position sur la baisse annoncée du coefficient de conversion de l'électricité et le retour annoncé du convecteur électrique peu performant dans le logement.

En collaboration avec Gazprom, l'AFG a organisé le 21 mai une conférence intitulée « Hydrogène et gaz naturel, un chemin vers une économie décarbonée ? » et a réuni plus d'une centaine de participants.

L'AFG, l'AFGNV et la plateforme GNL ont rédigé un communiqué de presse en **juillet** sur les nouvelles circulaires sur la fiscalité du GNL carburant. Le Gaz Naturel utilisé comme carburant routier, fluvial ou marin est un carburant alternatif qui réduit considérablement les émissions polluantes du secteur des transports et peut faire baisser les émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 20% (GES).

Face à la croissance des usages du gaz naturel carburant, la mise en œuvre de cette circulaire s'est avérée complexe et dans certains cas, mal adaptée. En relation avec l'AFG, l'AFGNV et la plateforme GNL carburant marin et fluvial, le bureau Energie, environnement et lois de finances de la Direction générale des douanes et droits indirects a rédigé une nouvelle circulaire.

L'AFG et l'AFGNV ont présenté le 20 **septembre** une étude, réalisée par l'IFP Energies Nouvelles, qui a comparé le bilan carbone en analyse du cycle de vie des véhicules alimentés par des carburants classiques et alternatifs. L'étude a révélé que les véhicules légers roulant au bioGNV sont meilleurs pour le climat que toutes les autres motorisations, quel que soit la taille du véhicule.

Le congrès annuel de l'AFG intitulé « Le gaz dans la cité » a eu lieu le 24 septembre et a permis de partager et échanger autour de la place du gaz dans les territoires, qu'ils soient urbains ou plus ruraux.

Alors que l'ADEME a présenté en **décembre** son évaluation du gisement d'économies d'énergie dans le cadre de la 5e période du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), les associations et fédérations ont souhaité alerter sur les résultats de cette étude et le niveau d'obligation du dispositif CEE pour la 5e période qui pouvait en résulter. Si les évolutions supposées se confirmaient, elles feraient supporter aux consommateurs finals environ 18 milliards d'euros de coût sur 3 ans. Ainsi, le dispositif des CEE représenterait environ 5 % des factures énergétiques des Français.

2 Actualité internationale et européenne

Au niveau européen, l'AFG est présente à Bruxelles pour promouvoir les enjeux gaziers auprès des institutions au travers notamment de ses adhésions à Eurogas, Marcogaz et à l'ERIG, récente association dédiée à la recherche gazière.

L'AFG continue d'agir sur le plan international au travers de l'UIG où elle est « **Charter Member** ».

En 2019, l'AFG a répondu aux consultations lancées par le CEER : Réponse à la consultation du CEER sur **les enjeux de régulation pour le développement durable du secteur gazier** mais aussi à la consultation de l'EU sur la finance durable ou « **taxonomie** ». L'AFG a également produit une analyse du rapport Green Budgeting. Le sujet des **émissions de méthane** a mobilisé également les équipes de l'AFG.

3 Affaires Publiques

L'année 2019 a été marquée par une activité dense pour l'AFG en affaires publiques, au rythme des projets structurants pour le secteur gazier dans la transition énergétique. Tout au long de l'année, l'AFG s'est impliquée dans le débat sur la programmation pluriannuelle de l'énergie. Elle a produit une note d'analyse en réaction au projet de décret PPE, pour dénoncer les arbitrages et émettre des propositions en faveur des gaz verts et de l'efficacité énergétique et s'est exprimée par voie de presse et aussi fortement lors de débats en Conseil Supérieur de l'Énergie. L'AFG a activement participé à la concertation menée par les pouvoirs publics sur l'injection du biométhane en défendant un dispositif incitatif au développement du gaz vert au profit du monde agricole et des territoires. Elle a co-signé avec la filière un courrier au ministre pour appeler à rehausser les ambitions sur la méthanisation.

Dans le sillage du projet de stratégie nationale bas carbone, l'AFG a présenté lors de sa convention annuelle les résultats d'une étude réalisée par E-cube portant sur la couverture de la demande de pointe dans le scénario SNBC de référence. Cette analyse révèle que sans l'appui du système gazier pour combler le déficit de puissance la sécurité du système énergétique électrique n'est pas assurée.

L'AFG s'est engagée fortement sur le **dossier des CEE** avec l'ensemble de la filière pour promouvoir des objectifs équilibrés ne pesant pas sur le pouvoir d'achat des consommateurs, sous forme de tribune, courrier aux ministres, communiqué de presse.

L'association a tout au long de l'année, soutenu un engagement fort pour défendre une ambition de rénovation énergétique équilibrée dans le cadre de la future réglementation environnementale avec les autres fédérations pour dire stop aux artifices autour du coefficient d'énergie primaire de l'électricité et des émissions de CO₂.

Enfin **sur la mobilité**, l'IFPEN a réalisé, à la demande de l'AFG et de l'AFGNV, une étude en analyse de cycle de vie, sur la mobilité gaz ; elle met en lumière les atouts des véhicules légers roulant au bioGNV qui sont meilleurs pour le climat que les autres motorisations. Les résultats de cette étude a donné lieu à une large communication initiée par une conférence de presse.

Sur le plan législatif, l'AFG a été active sur trois projets de loi : le projet de loi mobilité a permis avec d'autres acteurs – AFGNV, plateforme GNL- de plaider en particulier pour le déploiement d'un plan de développement ambitieux de stations d'avitaillement GNV et bio GNV au travers d'amendements déposés et d'une expression lors d'une audition à l'Assemblée Nationale. Le projet de loi énergie a mobilisée l'AFG sur les CEE détournée de leur objet initial des économies d'énergie en particulier. Enfin, lors de l'examen du projet de loi de finances, l'AFG a soutenu le maintien des exonérations fiscales sur la mobilité propre et a dénoncé les réformes du CITE et de la fiscalité du biométhane injecté, qui toutes les deux méconnaissent les atouts des solutions gaz.

Tout au long de l'année 2019, l'AFG a rencontré de nombreux parlementaires sur l'ensemble des sujets d'intérêts. Elle a été auditionnée tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat et a rencontré des responsables d'administration ainsi que des membres de cabinets ministériels.

Sur le plan réglementaire, l'AFG a assisté à l'ensemble des séances du **Conseil Supérieur de l'Énergie**, ainsi qu'aux discussions notamment sur les tarifs réglementés de vente, à la finalisation de la réforme sur le stockage et à sa mise en œuvre. Elle a répondu à de nombreuses consultations publiques de la Commission de régulation de l'énergie -tarifs des infrastructures, développement du gisement de biométhane, zone unique- et a participé à une table ronde sur les tarifs à la CRE.

L'AFG a contribué aux travaux de la saison 2 du Comité Prospectif de la Commission de Régulation de l'Énergie au sein des trois groupes de travail : verdissement du gaz, données, transition énergétique et territoires.

L'Association Française du Gaz participe activement avec les acteurs de la filière à la plateforme pour **développer le Gaz Naturel Liquéfié (GNL)** carburant maritime et fluvial comme alternative vertueuse aux carburants marins traditionnels. Cette plateforme interprofessionnelle assure la promotion du développement de l'usage du GNL carburant maritime et fluvial et le déploiement des installations de soutage en France et l'électrification à quai des navires en s'appuyant sur des installations mobiles de production d'électricité alimentées par du GNL. L'année 2019 a vu l'élaboration d'une Charte sécurité et bonne pratique dans le transport routier de GNL signée par une grande partie des transporteurs routiers utilisant le GNL pour renforcer au maximum les pratiques de sécurité.

4 Communication

En 2019, les manifestations de l'AFG ont été rythmées par l'actualité très riche :

4.1 Congrès du gaz

Le gaz dans la cité

Le Congrès du Gaz 2019, rendez-vous désormais annuel et incontournable de l'industrie gazière en France, s'est tenu le 24 septembre au Pavillon Royal à Paris, réunissant plus de 200 représentants et porte-paroles des entreprises françaises de l'énergie et personnalités institutionnelles.

Les projets et enjeux sur le territoire français et ceux de nos voisins européens, la complémentarité des réseaux avec l'émergence des nouvelles filières, la place pour une mobilité durable et les défis de la transition énergétique à relever ces prochaines années, ont été les grandes thématiques de notre congrès 2019. Autant de sujets où il était fondamental de s'appuyer sur l'intelligence des territoires et de ses acteurs.

Patrick Corbin, Président de l'Association Française du Gaz (AFG) dans son discours d'ouverture, a une nouvelle fois porté le message que l'association tient depuis toujours : « *nous restons convaincus que cette industrie forte de ses expertises, de ses infrastructures, peut et doit contribuer à la transition énergétique. Nous sommes assurément une partie de la solution* ».

4.2 Conférence hydrogène

L'AFG a co-organisé avec Gazprom une conférence intitulée « Hydrogène et gaz naturel, un chemin vers une économie décarbonée ? » le 21 mai à Paris. Cela a été l'occasion pour Dr. Konstantin Romanov, Secrétaire Exécutif du Comité de Coordination de la protection environnementale et de l'efficacité énergétique chez Gazprom de présenter le scénario méthano-hydrogène, en route vers 2050, puis d'écouter autour d'une table ronde, Guillaume De Smedt d'Air Liquide, Daniel Gremillet, Sénateur des Vosges, Stéphane Piednoir, Sénateur du Maine-et-Loire, Dr. Konstantin Romanov de Gazprom et Michel Vanhaesbroucke, d'EDF, avant le traditionnel moment d'échanges avec les participants.

4.3 Convention

L'Association Française du Gaz (AFG) a tenu le 12 mars à Paris sa douzième édition de sa Convention annuelle bilan et perspectives gazières, rassemblant près de 200 professionnels et experts du secteur. La première table ronde a abordé la vision mondiale. Intitulée « **Quelle évolution pour le gaz dans le monde ?** », elle est partie du constat que selon l'AIE, le gaz allait devenir la 2^{ème} plus grande source d'énergie dans le monde. Comment se traduit cette évolution ? Quels vont être les impacts en termes

d'offre et de demande pour les différentes régions du monde ? Quelle part vont prendre les bioénergies dans ce contexte ? Cette table ronde a pu, entre autres, répondre à toutes ces questions.

L'Association Française du Gaz a commandité une étude auprès E-CUBE Strategy Consultants à la suite de la communication par la DGEC, en juillet 2018, des deux trajectoires de consommation énergétique de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). La convention a été l'occasion de présenter officiellement les résultats des analyses par le cabinet.

La seconde table ronde a évoqué les enjeux à court terme au niveau européen : « **Focus sur l'Europe, les prochaines échéances** ». En novembre 2018, la Commission européenne présentait sa stratégie long terme pour construire une vision commune d'un futur sans carbone. Quelles sont les étapes pour y parvenir ? Comment le 4^{ème} paquet gaz alors annoncé va-t-il s'inscrire dans cette dynamique ? Quelles sont par ailleurs les contraintes à court terme pour l'Union Européenne sur le marché du gaz ? Autant d'interrogations auxquelles les intervenants ont pu répondre.

L'évènement s'est clôturé avec l'intervention de **Virginie Schwarz**, Directrice de l'Energie, au Ministère de la Transition écologique et solidaire.

4.4 Dîner des dirigeants

L'AFG a réuni cette année les dirigeants de ses sociétés membres, lors d'un dîner qui a eu lieu mercredi 16 janvier, autour de **Stefan Kapferer**, président du BDEW (Association allemande des industries de l'énergie et de l'eau), qui a exposé la politique énergétique allemande d'aujourd'hui et de demain.

Un second dîner a été organisé le 15 avril avec **Alain Quinet**, Président de la commission sur la valeur de l'action pour le climat et Directeur général délégué de SNCF Réseau, qui a présenté aux participants les travaux de la commission sur la « valeur de l'action pour le climat ».

L'AFG a publié plusieurs documents en 2019 :

4.5 Le magazine Gaz d'aujourd'hui

Pour le premier numéro de l'année 2019, Gaz d'aujourd'hui a consacré son dossier à l'un des outils de la transition énergétique : **la finance verte**. Avec une question cruciale : comment, demain, réorienter les capitaux vers des projets plus durables et plus en adéquation avec la transition énergétique et écologique que nous appelons de nos vœux ? Cette transition énergétique à laquelle l'industrie gazière adhère passe indéniablement par le vecteur gaz, qui lui-même se verdira progressivement, mais aussi par davantage d'efficacité énergétique et par plus de substitutions vers des solutions gaz, notamment dans les transports, ainsi que par une meilleure complémentarité des énergies.

L'efficacité énergétique justement et les grands défis qu'elle nous lance a été l'objet du second numéro de l'année 2019 avec un objectif clair : aller vers un monde énergétique plus efficace qui passe par plus de sobriété. En France, la consommation finale d'énergie ne diminue pas, voire augmente dans certains secteurs comme le résidentiel-tertiaire ou les transports. Seule l'industrie affiche une baisse de 5 % de ses consommations. Pourtant des gisements d'efficacité énergétique existent dans chacun des secteurs de consommation pour aller vers plus de sobriété et s'inscrire dans une trajectoire plus ambitieuse. Même constat dans le monde où l'Agence internationale de l'énergie évoque une efficacité énergétique à l'amélioration « médiocre ».

Au début de l'été Gaz d'aujourd'hui a mis le cap sur l'océan, « **un océan d'énergie** ». L'océan est depuis longtemps pourvoyeur d'énergie. Le vent, utilisé jadis pour propulser les bateaux, actionne aujourd'hui de gigantesques pales : c'est l'énergie éolienne offshore. Les marées génèrent de l'électricité via des usines marémotrices. Le sous-sol océanique est une source abondante de pétrole. Et, bien sûr, il y a le gaz naturel : on estime que 30 % des réserves mondiales de gaz sont situées aux fonds des mers. Cependant que ce soit pour nos modes de transport ou dans nos ports, la nécessité d'aller vers des systèmes plus durables devient chaque jour plus importante. Dans nos places portuaires, les enjeux aussi sont importants : le défi à venir est de construire des ports où le CO₂ sera capté, où les quais seront électrifiés, où des modes de propulsion plus durables et moins émetteurs de gaz à effet de serre seront proposés aux armateurs comme le GNL carburant marin, tout en offrant une nouvelle attractivité et une nouvelle dynamique à nos outils industriels.

Impossible de terminer l'année sans évoquer dans un dossier l'essor des gaz verts en France, en Europe et dans le monde. « **Objectif biogaz** » laisse une large place au biométhane et à travers lui à tout le potentiel d'une filière en devenir qui montre déjà l'impact positif qu'elle génère sur nos territoires. Source d'innovations, d'emplois, créatrice de valeur ajoutée, cette filière du biogaz et du biométhane est au cœur de la stratégie de l'industrie gazière et parfaitement en phase avec les enjeux d'économie circulaire.

Site internet Gazdaujourd'hui.fr

Le site internet de Gaz d'aujourd'hui, alimenté quotidiennement a accueilli en 2019, 16 000 visiteurs uniques, soit une augmentation de 31 % par rapport à l'année précédente. Une dizaine d'abonnements supplémentaires ont été enregistrés via la souscription en ligne.

La newsletter hebdomadaire (gratuite et sur inscription) est envoyée à 500 personnes (+ 120% vs 2018).

4.6 Etude ACV de véhicules roulant au GNV et bioGNV

L'AFG et l'AFGNV ont commandité une étude, réalisée par l'IFP Energies Nouvelles, qui compare **le bilan carbone en analyse du cycle de vie des véhicules alimentés par des carburants classiques et alternatifs.**

Les analystes ont constaté que la réglementation française mesurait les émissions de CO₂ des véhicules en sortie du pot d'échappement, conformément au règlement européen du 17 avril 2019. Ce dernier établit des normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les véhicules légers et s'appuie sur une mesure des émissions de CO₂ en sortie du pot d'échappement.

L'étude menée par l'IFP Energies Nouvelles a comparé le bilan carbone en analyse du cycle de vie des véhicules GNV et bioGNV à celui des véhicules gazole, essence et électrique. Elle a pris en compte l'ensemble des gaz à effet de serre émis lors de la fabrication des véhicules, de la production des carburants ainsi que de leur combustion.

Selon cette étude :

- la réglementation européenne actuelle sur les émissions des véhicules n'envoie pas les bons indicateurs aux acteurs économiques et politiques en ne comptabilisant que les émissions à la sortie de pot d'échappement ;
- un véhicule léger de moyenne gamme, un petit utilitaire ou un camion de livraison consommant du bioGNV impactent moins le climat qu'un véhicule électrique alimenté avec une électricité faiblement carbonée représentative du mix énergétique français ;
- d'ici 2030, un véhicule hybride GNV non rechargeable fonctionnant avec 60 % de GNV et 40 % de bioGNV aura un impact climatique équivalent à celui d'un véhicule électrique.

Cette étude, destinée à éclairer les choix publics sur l'impact climatique, a démontré également que la motorisation GNV ou bio GNV apporte un bénéfice immédiat sur la qualité de l'air localement par la réduction des émissions d'oxydes d'azote et de particules.

4.7 Analyses autour de la Stratégie Nationale Bas Carbone

L'Association Française du Gaz a commandité une étude auprès E-CUBE Strategy Consultants à la suite de la communication par la DGEC, en juillet 2018, **des deux trajectoires de consommation énergétique de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**. Ces deux trajectoires ont été présentées en volumes de consommation, toutes énergies confondues, projetées sur la période 2050.

Cette étude a montré que :

- la trajectoire de transition énergétique décrite dans la stratégie nationale bas carbone sur la réduction des consommations (et le développement de la chaleur verte) est extrêmement ambitieuse et sans commune mesure avec les réalisations de ces dernières années ;
- la traduction de ces trajectoires « en volumes de consommation » décrites dans les scénarios SNBC en des trajectoires de « pointes de consommation » - élément dimensionnant de tout système énergétique - fait apparaître un déficit de puissance du système électrique important à horizon 2050 dans des scénarios avec diminution du poids du nucléaire ;
- l'appui du système gazier devrait être nécessaire pour combler ce déficit et dans des proportions importantes évaluées à 20-30 GW électrique en 2050 dans ces scénarios. Cet appui serait possible avec le système gazier actuel (en termes de capacités de transport et stockage) ;
- sans changement de trajectoire sur l'électrification des usages, la non atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et de développement des RCU de seulement 30 % se traduirait, à

horizon 2050, par un accroissement des besoins de pointe électrique de presque 20% (lié à une augmentation des usages thermosensibles électriques). Les besoins de pointe estimés à environ 124 GWe dépasseraient alors largement les besoins historiques (102 GWe). Ces besoins supplémentaires pourraient être couverts par le système gazier ;

- Au périmètre des logements résidentiels, la trajectoire de transition énergétique se traduira par une hausse des dépenses des consommateurs et de la collectivité nationale de ~40% du fait d'une hausse très importante de l'amortissement des surcoûts d'efficacité énergétique qui ne sera que partiellement compensée par une baisse des coûts de fourniture.

4.8 Présence sur les réseaux sociaux

Compte twitter « Gaz d'aujourd'hui »

1100 abonnés (+93% vs 2018)

Compte LinkedIn « Gaz d'aujourd'hui »

1550 abonnés – (+203% vs 2018)

Compte twitter « AFG »

2545 abonnés (+22% vs 2018)

Compte LinkedIn « AFG »

1051 abonnés (+96% vs 2018)

5 Activités techniques, normalisation et certification

5.1 Service des Activités Techniques

Le Service des Activités Techniques a maintenu son implication dans les comités de certification de Certigaz (Marques NF, ATG, CGCG), du CESI (diagnostic des installations intérieures), au comité inspection et à la commission d'accréditation essais physiques et mécaniques du Cofrac.

A Marcogaz, le SAT assure le secrétariat du Standing Committee Gas Infrastructures, du groupe de travail Stockage et du groupe de travail Installations intérieures, et participe au groupe de travail Distribution. Il est aussi présent au Comité distribution d'Eurogas. Le groupe de travail AFG sur la qualité du gaz a tenu trois réunions en 2019 pour poursuivre l'analyse des scénarios sur les plages d'indice de Wobbe envisageables pour permettre de concilier l'interopérabilité des réseaux et le fonctionnement des appareils avec la sécurité d'approvisionnement.

Les auditeurs du SAT reconnus par Certigaz, Afnor et le Cofrac pour la surveillance de la fabrication des appareils et des accessoires à gaz et l'évaluation des laboratoires d'essais ont réalisé près de 40 jours de missions.

5.2 Le Bureau de Normalisation du Gaz

Le domaine d'intervention du BNG a été reprecisé pour afficher ses compétences en matière de gaz renouvelables et de mobilité gaz.

Il a organisé un atelier sur les stations multi-carburants qui a conduit au lancement de 4 Task Forces (langage commun, évaluation des risques, arrêt d'urgence et exigences alignées)

Il a participé au Forum de Madrid des 5 et 6 juin pour représenter le CEN/TC 408 sur le biométhane.

Il a contribué aux travaux prénormatifs :

- du GERG (avec forte implication du CRIGEN et de RICE) d'une part pour lever les barrières techniques au développement du biométhane, d'autre part sur l'hydrogène (qualité du gaz et canalisations en acier et usages industriels)
- du réseau LABTQ sur le projet FCH-JU : travaux pour couvrir l'impact des mélanges gaz naturel hydrogène sur les appareils en termes de fonctionnement, de sécurité, de performances et d'émissions.

Par ailleurs, dans le cadre de l'application de l'Arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes et du Guide "Matériels à gaz »" préparé par le CNPG (Comité National d'expertise des Professionnels de l'énergie Gaz), le BNG a entamé en 2019 un important travail de mise à jour et de développement de normes et documents normatifs notamment sur les régulateurs, accessoires de commandes et de raccordement.

La réunion plénière annuelle du BNG s'est tenue le 24 septembre et a réuni plus de cinquante participants. Elle a permis de présenter les travaux réalisés dans les 20 commissions, de valider les programmes pour 2020 et d'aborder des sujets généraux tels que la mise œuvre de la réglementation des installations intérieures de gaz entrée en vigueur le 1er janvier 2020. A cette occasion les prix de la normalisation gazière 2019 ont été remis à Sébastien Viale (TECHNIP FMC) pour ses travaux à l'international en tant qu'animateur et secrétaire de l'ISO/TC 67/SC 9/JW 8 : "Resistance to cryogenic spillage" et à François Vuillaume (E.L.M. LEBLANC/BOSCH) pour son implication de longue date au sein du BNG 048 "Eau chaude sanitaire" et du BNG 109-131 "Chaudières et brûleurs" (Groupe de coordination Utilisations).

Dans le cadre de sa démarche qualité le BNG a réalisé une enquête satisfaction auprès de ses 400 experts.

Chiffres clés du BNG



- Plus de 300 normes gérées par le BNG
- 23 normes publiées
- 410 experts
- 20 commissions françaises de normalisation
- 1 secrétariat du CEN/Secteur Forum Gaz et 4 groupes de travail SFG
- 2 secrétariats de comités techniques CEN
- 1 secrétariat de sous-comité technique ISO
- 19 groupes de travail européens ou internationaux à animation et/ou secrétariat BNG

5.3 Certigaz

Depuis 2003, Certigaz SAS, détenue à parts égales par l'Association Française du Gaz et Afnor Certification est l'interlocuteur pour la certification de produits industriels gaz.

Certigaz est le seul organisme notifié par l'état français pour le marquage CE selon le Règlement (UE) 2016/426 Appareil à Gaz, et habilité pour les marques NF et ATG (excepté ATG MH).

Toutes activités confondues, le marché reste globalement stable.

5.3.1 Marquage CE

Représentant presque les 3/4 de l'activité de Certigaz, le Marquage CE atteste de la conformité des appareils à gaz au Règlement (UE) 2016/426. Sont concernés les appareils domestiques ou commerciaux : cuisson, chauffage, production d'eau chaude, réfrigération, éclairage, lavage ; plus les dispositifs de sécurité, contrôle et réglage, et les sous-ensembles constitutifs.

Certigaz est notifié pour le Règlement Appareils à Gaz depuis le 19 septembre 2017, et depuis le 13 octobre 2016 pour la Directive Rendement des chaudières.

5.3.2 Marques NF

Certigaz est habilité pour les marques NF et ATG (excepté ATG MH) par mandatements respectifs d'Afnor Certification et de l'AFG, selon l'arrêté du 10 octobre 2019 pour effectuer les évaluations et les vérifications des performances des matériels à gaz prévues à l'article 6 de l'arrêté du 23 février 2018.

Certigaz est mandaté par Afnor Certification pour 5 marques NF dans le but de préserver le niveau d'excellence des produits certifiés.

Certigaz gère les marques :

- tubes, tuyaux flexibles et accessoires pour installations GPL : NF GAZ,
- régulateurs de pression de gaz : NF REG-GAZ,
- robinetterie de gaz et joints plats : NF ROB-GAZ,
- accessoires polyéthylène : NF APE.

Ces marques poursuivent leurs développements et les référentiels de certification sont régulièrement révisés.

La nouvelle marque applicable aux raccords gaz (NF RAC-GAZ) est en cours de mise en place pour répondre aux besoins des distributeurs et garantir la qualité des produits pour les installations après compteurs.

5.3.3 Marques ATG

- ATG Brasures (métal d'apport et flux),
- ATG Sertissage (raccords sur tube cuivre),
- ATG PLT (Kits PLT, tubes onduleux métalliques associés à des raccords et Flexibles Courts, tubes métalliques destinés à d'autres usages).
Ces marques comptent quelques titulaires et quelques certificats qui sont indispensables pour la réalisation des installations intérieures gaz.
- ATG MH (installations gaz en Mobile Home), seule marque « volontaire ».

5.3.4 Audits et inspections

Afin d'assurer un service de qualité, Certigaz forme et qualifie de nouveaux auditeurs et inspecteurs. Certigaz assure aussi des audits de certifications coordonnés produits et systèmes de management ISO 9001/ISO 14001 en partenariat avec Afnor Certification.

5.3.5 Marquage Certigaz

Depuis 2015, ce marquage est dédié aux matériels gaz (actuellement des régulateurs de réseaux et des robinets) pour les marchés exports.

Certigaz - Chiffres clés



- Certificats actifs = 1740
- Equivalent jours de missions d'audits = 399
- Une équipe de 10 personnes
- Un pool de 21 auditeurs spécialisés

6 Commissions

Transition énergétique, sécurité, efficacité énergétique, programmation pluriannuelle de l'énergie, stratégie nationale bas carbone, mobilité, développement des énergies renouvelables, autant de sujets développés par les six commissions permanentes de l'AFG. Elles réunissent des membres de l'association ainsi que ses adhérents afin de répondre aux évolutions du secteur. Elles ont pour thèmes et objectifs :

- **gaz renouvelables** : définir une position AFG sur les gaz renouvelables et leur insertion dans les réseaux ; assurer le suivi du projet méthanisation du comité stratégique de filière ;
- **efficacité énergétique et environnement** : promouvoir les solutions gaz au regard de la transition énergétique dans le secteur des bâtiments, des sujets environnementaux et de la qualité de l'air ;
- **GNL et intermodalités** : promouvoir l'activité GNL en France sous toutes ses formes : importations, usages, transport, infrastructures ;
- **règles et fonctionnement des marchés** : organiser le suivi de la régulation et de la commercialisation du gaz ainsi que coordonner le suivi avec l'administration et la commission de régulation de l'énergie ;
- **prospective et fiscalité** : bâtir l'argumentaire économique sur le mix énergétique et les mesures fiscales portées par l'AFG ;
- **infrastructures (distribution, transport, stockage)** : suivre et échanger sur les sujets ayant un impact sur l'ensemble des infrastructures.

Ces commissions se réunissent régulièrement pour piloter les travaux qu'elles mènent.

7 AFG régionales

Travaillant en partenariat et complémentarité avec l'AFG, les huit AFG régionales réunissent chacune entre 150 et 300 membres appartenant à l'industrie gazière et aux secteurs connexes. Elles mènent leurs travaux dans des commissions et organisent des réunions d'information.

La coordination entre chacune des AFG régionales et l'AFG est assurée par des échanges réguliers et nourris.

De façon mensuelle, un point détaillé sur les messages à porter et l'organisation de tous les événements nationaux ou régionaux permet une bonne articulation du dispositif.



8 Les membres de l'AFG

8 titulaires



29 associés



4 partenaires



Environ 600 sociétaires